



Vente de voiture sans plaque constructeur

Par **titcitronrose**, le **02/07/2009** à **11:12**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté à un garage qui ne vend que des occasions une Clio commerciale transformée à la mi-juin. Le garage m'a remis un certificat de contrôle technique où il est signalé l'absence de plaque constructeur, mais sans contre-visite obligatoire. Au garage, ils m'ont affirmé que cette absence était due à la transformation de la voiture en véhicule de tourisme. J'ai donc acheté la voiture sans cette plaque et malheureusement on me l'a volée à peine une semaine plus tard.rrnrnJ'ai porté plainte et l'assurance me remboursera certainement ma voiture volée d'ici un mois. En attendant je me demande si le garage avait bien le droit de me vendre cette voiture sans plaque constructeur (question que j'aurais du me poser plus tôt, certes). Et si cette vente était illégale, est-il possible de récupérer l'argent de la vente de la part du garage plutôt que de l'assurance?rrnrnMerci d'avance pour votre aide.